

# Conseil Communautaire

## HAUTVILLERS

### COMPTE-RENDU DU 28/11/2019

Membres titulaires : 40  
Membres suppléants : 6

Présents : 25  
Présents : 2

Absents : 1  
Absents : 0

Excusés : 14  
Excusés : 4

#### Délibération n° 19-110

Membres à voix délibérative : 33

Titulaires présents : 25

Titulaires représentés par leur suppléant : 2

Ayant donné pouvoir : 6

Nom des membres ayant participé au vote :

RODEZ	LE MENN	BOUYE	BEGUIN	DEMOTIER	POTISEK
BATONNET	DUDAULT	PHILIPPE	CREPIN	MENARD	LELARGE
MAUSSIRE	MEHENNI	DROUIN	NAVEAU	LOPEZ	PANIEZ
MAREIGNER	GRELET	GUERLET	CHIQUET	BOSSER	GRANDCOING
LEVEQUE	SCHWEICH	BENARD-LOUIS	LAFORREST	REMY	RICHOMME
COLBACH	ROYER	RAILLARD	TELLIER	MARECHALLE	BEGUINOT
RONDELLI	DAILLY	FROMENTIN	FAGLIN	TAILLEFERT	GRANGE

Pouvoirs : RONDELLI à COLBACH, LE MENN à GUERLET, ROYER à DAILLY, BEGUIN à NAVEAU, CHIQUET à LAFORREST, FAGLIN à MAUSSIRE

Début de séance : 18h15

#### > Intervention de Florent CHAUDRE, directeur de la Ressourcerie RECUP'R - Bilan de l'année 2018 & 2019

Récup'R reste la seule ressourcerie du département. Sont en projet :

- une recyclerie à Chalons en Champagne
- une ressourcerie dans le pays Vitryat

Seules 3 entités adhèrent au réseau des ressourceries sur l'ensemble de la région Grand-Est.

La Ressourcerie emploie à ce jour 11 salariés et 12 à 15 bénévoles. Elle intervient désormais sur un rayon de 30km (un bassin de 65000 personnes).

Mme MEHENNI ajoute que certains bénévoles profitent de la bourse au permis proposée par le CIAS en contre partie de laquelle ils doivent réaliser 40h de bénévolat à la ressourcerie.

Mr CHAUDRE conclut que les chiffres prévisionnels ont été atteints en 3 ans au lieu des 5 prévus.

#### **ADMINISTRATION GENERALE – communication de décision ;**

Il est porté à la connaissance du Conseil, une décision prise par le Président dans le cadre des délégations qui lui sont confiées par le Conseil notamment en matière de marchés à procédure adaptée, en l'espèce :

- **Le Pressoir, Centre d'interprétation sensorielle des vins de Champagne – Marché de travaux : avenant 1 au lot 1 Démolition – GO - Ravalement**

Dans le cadre d'un avenant, il a été décidé de confier au titulaire du lot 1, l'entreprise BATIMENT ASSOCIE :

- Des travaux supplémentaires consistant en la pose d'une dalle-béton en poutrelles-hourdis, pour un montant de 66 294,40 € HT.

Cet avenant porte le montant du lot 1 à 1 550 237,70 € HT.

Les membres du Conseil prennent acte de la décision

## **ADMINISTRATION GENERALE – travaux de réhabilitation et d'extension du Centre d'Interprétation Sensorielle des vins de Champagne « Le Pressoir » : signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine privé entre la CCGVM et SVR ;**

Afin de permettre l'aménagement d'une installation de chantier sur le domaine privé appartenant à la société SVR, dans le cadre des travaux de réhabilitation et d'extension du Centre d'Interprétation Sensorielle des vins de Champagne « Le Pressoir », il est proposé au Conseil d'approuver la signature d'une convention d'occupation temporaire entre la CCGVM et ladite entreprise.

Approuvé à l'unanimité

## **FINANCES – décision modificative 4-2019 ;**

Il est proposé certaines modifications aux inscriptions budgétaires votées dans le cadre du budget primitif.

### **BUDGET PRINCIPAL**

❶ Le solde disponible sur l'opération « Centre de secours de Tours s/Marne » ne permettant pas de payer les dernières factures et notamment celles concernant la création d'un local info dans l'ancien centre de secours, il est proposé de réalimenter le programme à hauteur de 54 000 € par prélèvement sur l'opération « Rue Côte de Lhéry à Hautvillers » pour laquelle les travaux n'ont pu être réalisés cette année, et dont le montant s'élève à 60 000 €

#### **Section d'Investissement – DEPENSES**

C/238.811-285 – Rue Côte de Lhéry à Hautvillers	- 54 000 €
C/2313.113-300 – Centre de Secours de Tours-sur-Marne	+ 54 000 €

❷ Au moment de l'élaboration du budget, il n'a pas été prévu d'opération pour la création des arrêts bus.

Pour permettre de payer les premières factures, il est proposé de créer une nouvelle opération intitulée « Mise en place d'un réseau de transport collectif » qui intégrera à la fois l'acquisition des bus et divers matériels ainsi que les travaux relatifs aux arrêts de bus.

Pour ce faire et n'avoir qu'une seule opération, il est proposé de prélever la somme inscrite pour l'acquisition des bus : 550 000€ et d'utiliser le solde des crédits de l'opération « acquisition d'un nouveau local », qui ne sera pas réalisée, de la façon suivante :

#### **Section d'Investissement – DEPENSES**

Création d'une nouvelle opération n°19323 intitulée « Mise en place d'un réseau de transport collectif » :

C/2182.815-323 – Matériel de transport	+ 550 000 €
C/2315.815-323 – Travaux d'installation, matériel et outillage technique	+ 118 000 €
Total opération 19323 « Mise en place d'un réseau de transport collectif »	+ 668 000 €

Par prélèvement sur les opérations suivantes :

C/2182.815-011 – Acquisition de matériel (Matériel de transport)	- 550 000 €
C/2138.020-319 – Acquisition d'un nouveau local	- 118 000 €

❸ Certaines anomalies comptables ont été constatées dans l'actif de la communauté de communes. Il convient par conséquent de procéder aux rectifications par le biais de mandats et de titres d'ordre. Pour cela, des crédits doivent être prévus au budget 2019, de la façon suivante :

#### **Section d'Investissement – DEPENSES**

Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	+ 3 117 €
---	-----------

Détail :

C/28033 – Amortissement des frais d'insertion 52 €  
C/28051 – Amortissement des concessions et droits similaires 3 065 €

**Section d'Investissement – RECETTES**

Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement + 3 117 €

**Section de fonctionnement – DEPENSES**

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement + 3 117 €

**Section de fonctionnement – RECETTES**

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections + 3 117 €

Détail :

C/7811 – Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles 3 117 €

**BUDGET ASSAINISSEMENT**

❶ Pour nous permettre de reverser à l'Agence de l'eau Seine Normandie, un trop perçu de subvention de 2 964 € concernant la réhabilitation de réseaux RD9 et RD34 à Louvois, il est proposé d'inscrire des crédits en dépenses d'investissement au compte 13111 « subventions de l'Agence de l'Eau », en prélevant sur l'opération « Poste de relevage à Mareuil », qui laisse un solde de 3 200 €, de la façon suivante :

**Section d'Investissement – DEPENSES**

C/2315-113 – Poste de relevage à Mareuil - 2 964 €  
C/13111 – Subventions de l'Agence de l'Eau + 2 964 €

❷ Comme pour le budget principal, certaines anomalies comptables ont été constatées dans l'actif du budget assainissement de la communauté de communes. Il convient par conséquent de procéder aux rectifications par le biais de mandats et de titres d'ordre. Pour cela, des crédits doivent être prévus au budget 2019, de la façon suivante :

**Section d'Investissement – DEPENSES**

Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections + 38 940 €

Détail :

C/28031 – Amortissement des frais d'études 38 940 €

**Section d'Investissement – RECETTES**

Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement + 38 940 €

**Section de fonctionnement – DEPENSES**

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement + 38 940 €

**Section de fonctionnement – RECETTES**

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections + 38 940 €

Détail :

C/7811 – Reprises sur amortissements des immobilisations Incorporelles et corporelles 38 940 €

❸ Les travaux réalisés sous délégation de maîtrise d'ouvrage doivent être intégrés aux comptes de travaux en cours pour ensuite être intégrés au patrimoine de la collectivité. Pour cela des écritures d'ordre doivent également être passées à l'intérieur de la section d'investissement.

Des inscriptions budgétaires au chapitre 041 en dépenses et en recettes de la section d'investissement sont donc nécessaires :

**Section d'Investissement – DEPENSES**

Chapitre 041 – Opérations Patrimoniales + 1 999 861 €

**Détail :**

C/2315-080 – Assainissement Tauxières	65 325 €
C/2315-084 – Traverse de Louvois	196 169 €
C/2315-083 – Rue Pasteur et rue de la Poterne à Avenay	4 684 €
C/2315-094 – Rue des Chasseurs à Saint-Imoges	12 334 €
C/2315-097 – Rue Heurpé à Tours s/M	48 630 €
C/2315-099 – Rue Philipponnat à Aÿ	65 441 €
C/2315-092 – Rue des Moncetz à Fontaine s/Aÿ	27 419 €
C/2315-103 – Rue Paul Bert à Aÿ	67 915 €
C/2315-104 – Rue Saint-Vincent à Hautvillers	60 251 €
C/2315-108 – Chemin de Reims à Bisseuil	20 723 €
C/2315-68 – Traverse RD 1 à Aÿ	161 895 €
C/2315-72 – Traverse Champillon EU	69 758 €
C/2315-74 – Tx rue Billecart, rue St-Vincent, voie entre Bd et canal	58 869 €
C/2315-75 – Traverse Mareuil	343 646 €
C/2315-77 – Tx EU rue Frein, Ecart Robin, Chemin Ruetz à Aÿ	20 166 €
C/2315-78 – Réfection rues J.Blondeau, R.Sondag et Place Libération Aÿ	776 636 €

**Section d'Investissement – RECETTES**

Chapitre 041 – Opérations Patrimoniales + 1 999 861 €

**Détail :**

C/238-080 – Assainissement Tauxières	65 325 €
C/238-084 – Traverse de Louvois	196 169 €
C/238-083 – Rue Pasteur et rue de la Poterne à Avenay	4 684 €
C/238-094 – Rue des Chasseurs à Saint-Imoges	12 334 €
C/238-097 – Rue Heurpé à Tours s/M	48 630 €
C/238-099 – Rue Philipponnat à Aÿ	65 441 €
C/238-092 – Rue des Moncetz à Fontaine s/Aÿ	27 419 €
C/238-103 – Rue Paul Bert à Aÿ	67 915 €
C/238-104 – Rue Saint-Vincent à Hautvillers	60 251 €
C/238-108 – Chemin de Reims à Bisseuil	20 723 €
C/238-68 – Traverse RD 1 à Aÿ	161 895 €
C/238-72 – Traverse Champillon EU	69 758 €
C/238-74 – Tx rue Billecart, rue St-Vincent, voie entre Bd et canal	58 869 €
C/238-75 – Traverse Mareuil	343 646 €
C/238-77 – Tx EU rue Frein, Ecart Robin, Chemin Ruetz à Aÿ	20 166 €
C/238-78 – Réfection rues J.Blondeau, R.Sondag et Place Libération Aÿ	776 636 €

**BUDGET EAU**

❶ Comme pour le budget précédent, les travaux réalisés sous délégation de maîtrise d'ouvrage doivent être intégrés aux comptes de travaux en cours pour ensuite être intégrés au patrimoine de la collectivité. Pour cela des écritures d'ordre doivent également être passées à l'intérieur de la section d'investissement.

Des inscriptions budgétaires au chapitre 041 en dépenses et en recettes de la section d'investissement sont donc nécessaires :

**Section d'Investissement – DEPENSES**

Chapitre 041 – Opérations Patrimoniales + 1 523 994 €

**Détail :**

C/2315-061 – Traverse de Mareuil	390 813 €
C/2315-069 – Traverse de Fontaine	20 452 €
C/2315-072 – RD9 et RD34 à Louvois	172 937 €

C/2315-076 – Rue des Chasseurs à St-Imoges	14 001 €
C/2315-077 – Rue Heurpé et Auguste Chauvet à Tours s/Marne	35 703 €
C/2315-085 – Rue Saint Vincent à Hautvillers	37 143 €
C/2315-78 – Rue de Crouys, rue de l'Ecole et de l'Eglise	22 609 €
C/2315-92 – Rue Eguisheim et ruelle Lecaillon à Hautvillers	23 295 €
C/2315-90 – Rue de l'Hôtel de Ville et de la Liberté à Aÿ	13 896 €
C/2315-66 – Traverse de Champillon	62 407 €
C/2315-060 – Grande Rue et rue de la Tuilerie à Mutigny	18 114 €
C/2315-48 – Traverse RD1 à Aÿ	103 448 €
C/2315-61 – Traverse de Mareuil	89 534 €
C/2315-62 – Rue Frein, Ecart Robin, Chemin Ruetz à Aÿ	28 380 €
C/2315-63 – Rue Billecart, rue St-Vincent, voie entre Bd et canal	41 792 €
C/2315-67 – Réfection rues J.Blondeau, R.Sondag et Place Libération Aÿ	248 686 €
C/2315-67 – Réfection rues J.Blondeau, R.Sondag... Aÿ	346 €
C/2315-69 – Renforcement réseau eau potable à Fontaine	200 438 €

### **Section d'Investissement – RECETTES**

Chapitre 041 – Opérations Patrimoniales + 1 523 994 €

#### Détail :

C/238-061 – Traverse de Mareuil	390 813 €
C/238-069 – Traverse de Fontaine	20 452 €
C/238-072 – RD9 et RD34 à Louvois	172 937 €<
C/238-076 – Rue des Chasseurs à St-Imoges	14 001 €
C/238-077 – Rue Heurpé et Auguste Chauvet à Tours s/Marne	35 703 €
C/238-085 – Rue Saint Vincent à Hautvillers	37 143 €
C/238-78 – Rue de Crouys, rue de l'École et de l'Église	22 609 €
C/238-92 – Rue Eguisheim et ruelle Lecaillon à Hautvillers	23 295 €
C/238-90 – Rue de l'Hôtel de Ville et de la Liberté à Aÿ	13 896 €
C/238-66 – Traverse de Champillon	62 407 €
C/238-060 – Grande Rue et rue de la Tuilerie à Mutigny	18 114 €
C/238-48 – Traverse RD1 à Aÿ	103 448 €>
C/238-61 – Traverse de Mareuil	89 534 €
C/238-62 – Rue Frein, Ecart Robin, Chemin Ruetz à Aÿ	28 380 €
C/238-63 – Rue Billecart, rue St-Vincent, voie entre Bd et canal	41 792 €
C/238-67 – Réfection rues J.Blondeau, R.Sondag et Place Libération Aÿ	248 686 €
C/238-67 – Réfection rues J.Blondeau, R.Sondag... Aÿ	346 €
C/238-69 – Renforcement réseau eau potable à Fontaine	200 438 €

### **BUDGET REGIE DE TRANSPORTS**

❶ Certaines anomalies comptables ont été constatées dans l'actif du budget de la Régie de Transports scolaires de la communauté de communes. Il convient par conséquent de procéder aux rectifications par le biais de mandats et de titres d'ordre. Pour cela, des crédits doivent être prévus au budget 2019, de la façon suivante :

### **Section d'Investissement – DEPENSES**

Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections + 1 803 €

#### Détail :

C/28183 – Amortissement du matériel de bureau et informatique 1 803 €

### **Section d'Investissement – RECETTES**

Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement + 1 803 €

### **Section de fonctionnement – DEPENSES**

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement + 1 803 €

### **Section de fonctionnement – RECETTES**

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections + 1 803 €

#### Détail :

C/7811 – Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles 1 803 €

② Les crédits budgétaires prévus au chapitre 011 s'avèrent insuffisants pour pouvoir régler l'ensemble des factures, il convient par conséquent de réalimenter les comptes de la façon suivante :

### **Section de fonctionnement – DEPENSES**

C/61551 – Matériel roulant + 15 000 €

### **Section de fonctionnement – RECETTES**

C/774 – Subventions exceptionnelles + 15 000

Approuvé à l'unanimité

### **FINANCES – convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales : signature ;**

Les collectivités locales vont bientôt être tenues de proposer à leurs usagers un service de paiement en ligne. Pour répondre de manière efficace et facile à cette obligation, la direction des finances publiques (DGFIP) propose la solution PayFiP, qui laisse à chaque usager le choix entre :

- Un paiement par carte bancaire,
- Ou un système de prélèvement unique.

Dans le cadre de la modernisation des services offerts à la population, il est proposé au Conseil d'adhérer à ce dispositif qui pourra être étendu à toutes les compétences de la communauté de communes (déchets, tourisme...) et utilisé par tous les usagers qui le souhaiteront.

Approuvé à l'unanimité

### **PERSONNEL /FINANCES – versement de l'indemnité de conseil au Receveur ;**

Suite à la nomination de Monsieur GORLIER Alain en qualité de Receveur de la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne à compter du 1er janvier 2019, il convient de se prononcer sur le versement d'une indemnité de conseil et d'en fixer le taux.

La délibération est approuvée à l'unanimité avec un taux de 50 % quant au versement de l'indemnité au receveur.

### **EAU & ASSAINISSEMENT – études pour la reconstruction d'une station d'épuration à Tours-sur-Marne : Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie ;**

La station d'épuration de Tours-sur-Marne, construite en 1972, est classée non-conforme par les services de police de l'eau depuis plusieurs années.

Une étude diagnostique a été réalisée sur le système d'assainissement de la commune en 2017-2018 par le bureau d'études SOGETI.

Celle-ci a démontré la nécessité d'une reconstruction complète du site de traitement en complément d'interventions sur le réseau pour limiter les apports d'eaux pluviales.

Les études préalables aux travaux (maîtrise d'œuvre (phases AVP, PRO, ACT), dossier loi sur l'eau, études techniques...) peuvent faire l'objet d'une subvention de 50% par l'agence de l'eau Seine-Normandie.

Il convient donc d'approuver l'intérêt de ces travaux et de solliciter l'Agence de l'Eau Seine-Normandie afin qu'elle puisse apporter un soutien financier pour les études préalables aux travaux.

Approuvé à l'unanimité

### **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – renouvellement de la convention d'objectifs avec l'association « ZAMCOWORKING » : autorisation de signature ;**

La convention d'objectifs entre l'association « ZAMCOWORKING » et la Communauté de communes, fixant les engagements réciproques des 2 parties (objectifs et financiers), est arrivée à son terme le 20 juillet dernier.

Considérant le dynamisme croissant de l'association, il est proposé au Conseil de la renouveler.

Approuvé - une abstention (Mme LAFOREST - Dizy)

Pour rappel : la CCGVM subventionne ZAM à hauteur de 20 000€/an en moyenne (loyer + subvention relative au bilan et aux projets de l'association).

Zam n'a pas souffert de la concurrence liée à l'ouverture des autres tiers lieux du bassin, bien au contraire.

### **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - mise en place de l'Agence de Développement Economique de la Marne : désignation d'un membre ;**

Le conseil communautaire est invité à délibérer sur la désignation d'un représentant appelé à siéger au sein de l'Assemblée Générale de l'Agence de Développement Economique de la Marne.

Dominique LEVEQUE est désigné à l'unanimité des suffrages (avec Philippe MAUSSIRE en suppléant)

### **MOBILITE – déploiement d'une offre de véhicules en autopartage et d'une plateforme de réservation des véhicules et d'incitation au covoiturage : signature du marché**

Au terme de la procédure concurrentielle avec négociation, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 15 novembre dernier, prenant connaissance du rapport d'analyse de notre assistant à maîtrise d'ouvrage, le cabinet Mobhilis, a décidé d'attribuer le marché aux prestataires suivants :

Lot 1 – mise à disposition de véhicules électriques et hybrides

Société AUTO'TREMENT – Citiz

Lot 2 – installation et maintenances de bornes IRVE

Société NEXANS

Lot 3 – mise à disposition d'une plateforme

Société AUTO'TREMENT – Citiz

Ces prestataires seront engagés pour une période de 2 ans (avec possible reconduction sur la même durée) sur la base d'un accord-cadre à bons de commande et à prix unitaires.

Il s'agit d'autoriser la signature du marché.

Approuvé à l'unanimité

Monsieur LEVEQUE ajoute que le dialogue avec CITIZ, qui pilote des dispositifs en milieu rural, fut riche et intéressant.

En tant que lauréat d'un AMI, la CCGVM bénéficiera de subventions multiples (DSIR; Région...).

Les localités pressenties pour ce 1er déploiement expérimental sont : Dizy, Aÿ, Germaine, Avenay Val d'Or; Tours/Marne, Bouzy ou Ambonnay.

Des pourparlers sont en cours avec le réseau Familles Rurales pour permettre à ce dispositif d'accueillir des chauffeurs bénévoles pour transporter des PMR.

## **AMENAGEMENT NUMERIQUE – déploiement de la fibre sur le territoire : signature d'une convention avec la Région grand Est ;**

La Région Grand Est met en œuvre un réseau d'initiative publique (RIP) et en est, à ce titre, le porteur et l'autorité délégante du contrat de délégation de service public pour la conception, l'établissement, l'exploitation, la commercialisation du Très Haut Débit (THD) sur le territoire de 7 départements du Grand Est (à l'exception des communes situées en zones d'investissement sur fonds propres des opérateurs). Ce contrat a été signé le 25/07/2017 pour une durée de 35 ans avec la société LOSANGE.

Aussi, la Région assure-telle le préfinancement de la contribution attendue par le concessionnaire (222,31 M€) et met en œuvre le recouvrement de la part due par chacun des différents partenaires (Union Européenne, Etat, Départements et EPCI ou communes selon compétence).

Il s'agit donc d'approuver les modalités de participation financière de la CCGVM au RIG, fixée à 799 100 €, qui fera l'objet d'appels de fonds de 20% de ce montant pendant 5 ans.

Approuvé à l'unanimité

Les travaux ont commencés sur la plupart des communes mais la société Losange apporte peu d'information aux communes et au département quant à l'avancée des aménagements.

Monsieur LEVEQUE assure que les communes prioritaires sont bien identifiées (Dizy, Bouzy...).

La question de l'apparition prochaine de la 5G est posée. En théorie, elle sera aussi rapide que la fibre.

Mme PAILLARD affirme que ces questions/débats relatifs à la 5G se sont posés au sein des instances régionales. Toutefois, il ne s'agit pas des mêmes usages, ni des mêmes opérateurs.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **> Gens du Voyage**

A.CHIQUET fait part à l'assemblée d'un terrain disponible et potentiellement viabilisé sur la commune d'Aÿ-Champagne pour y accueillir les gens du voyage.

Messieurs LEVEQUE et BOUYE affirment que le terrain en question est la propriété de la coopérative agricole et qu'il fait l'objet d'un périmètre de protection ICPE.

Il est rappelé que la commune d'Aÿ-Champagne réalise une veille relative à la disponibilité de terrains. Or ces derniers sont bien souvent en zone inondable ou sur des terres à vignes.